

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 746

Artikel: 2 octobre : jour de gloire radical
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017146>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Marécage à la Palud

Ainsi le Conseil communal de Lausanne a tranché. Le coefficient d'impôt sera ramené de 110 à 105. Quelques gros contribuables diront merci, quelques sociétés aussi, notamment celles dont le siège est à Lausanne, parce que Lausanne est capitale du canton (cf. DP 743, 23.9.84).

Un geste de douze millions.

Les circonstances du vote et les motivations sont si particulières qu'il vaut la peine d'y revenir maintenant que le fait est accompli.

Le groupe radical était soumis à l'obligation de vote. Y compris ses commissaires aux Finances qui en commission s'exprimèrent contre la baisse et soutinrent la Municipalité, mais qui, en plénum, n'étaient pas autorisés à défendre leurs convictions personnelles. Le président (radical) qui dut arbitrer, vota lui aussi contre sa conviction, par discipline de groupe, et contre la Municipalité. Il est pourtant d'usage, quand le Conseil hésite et que le président tranche, qu'il le fasse en faveur de la Municipalité, surtout s'il appartient au même parti que le syndic.

Aurait-on voulu infliger au syndic de Lausanne un vote de défiance qu'on n'aurait pas fait pire. Comment peut-il accepter d'être ainsi bafoué par sa propre majorité? Ci-dessous, un petit croquis d'atmosphère.

Quant au fond.

LAUSANNE CREUSE L'ÉCART

— Lausanne souligne l'écart des ressources fiscales entre l'arc lémanique, riche, et l'arrière-pays, pauvre.

— Lausanne démontre la nécessité d'un rééquilibrage des charges entre l'Etat et les communes, notamment dans le domaine des dépenses sociales. Mais en même temps, elle bloque ce rééquilibrage qui sera pour elle, après la baisse, plus difficilement supportable.

— La qualité de la vie dépendra désormais en grande partie des communes. Elles auront même le beau rôle. A l'Etat, les interdictions, les contrôles et les limitations. Les communes, elles, peuvent penser urbanisme, aménagement des places, de lieux de rencontres, logements, sports et loisirs, qualité des transports. Il suffit de cette simple énumération pour mesurer le programme lausannois. Avec douze millions l'an, les chantiers de la Riponne, de la place de la Gare avanceraient à bon

rythme. Idem pour l'aménagement de la Vallée du Flon. Pourquoi se refuser des moyens indispensables pour que, dans la concurrence interville, Lausanne soit plus attrayante?

— Le «moins d'Etat», si ce slogan avait un sens positif, supposerait des communes à finances saines, à dettes allégées, ayant les capacités financières d'entreprendre. La décision lausannoise montre que, sous le «moins d'Etat», il y a surtout une hostilité viscérale à la fiscalité et à l'initiative collective, même quand elle s'exprime à l'échelon le plus proche de la communauté. Idéologie du repliement, affaiblissement de la volonté collective. La défense du porte-monnaie, plutôt que l'initiative communautaire.

A. G.

2 OCTOBRE

Jour de gloire radical

Même dans le canton de Vaud, on ne naît pas automatiquement radical; mais quand on le devient, on sait tout simplement, comme le poisson sait nager, qu'on aura désormais raison. Pour toujours et quoi qu'il arrive. Une certitude, comme les heures solaires du «Messager boiteux» avant l'heure d'été.

Cette belle certitude, Bertil Galland la confirmait encore le 2 octobre, dans un magnifique article sur Le radical absolu, vu par un incertain Révérend Père Rouet (édité par les Presses périphériques, sises au Collège d'Oleyres, à 1580 Avenches). Ah! comme ils ont eu raison le 2 octobre 1984, les radicaux. Journée à marquer d'une pierre blanche (pourquoi pas verte?), comme l'écrivait l'éditorialiste et député Philippe Pidoux, à peine remis de son autosatisfaction, dans la «Nouvelle Revue» du 5 octobre.

Il faut bien dire que la journée du 2 octobre a magnifiquement bien commencé, avec l'élection-surprise d'Elisabeth Kopp, promue en un seul tour au Conseil fédéral, et démise du même coup du cabinet-fantôme nommé ce printemps pour l'exercice de défense générale prévu pour novembre prochain. Cette même journée a plutôt mal fini à Lausanne au Conseil communal (législatif) avec l'abaissement du taux d'imposition, décidé à la voix prépondérante du président radical, M. René Echenard.

GRINCEMENTS DE DENTS

Double satisfaction radicale donc, mais double grincement de dents aussi. La télévision a montré la mine défaite de Bruno Hunziker et de ses partisans déçus, qui n'étaient pas tous Argoviens. Que dire du manque de conviction mis par les radicaux zurichois à féliciter leur élue? Et de l'attitude du président cantonal, Richard Reich, absent à l'étranger au moment de la désignation de Mme Kopp, superdiscret pendant la campagne par-

lementaire, et invisible lors de la «fête à Elisabeth», célébrée le 4 octobre dans la froide halle de la Züspa d'Oerlikon? Il se pourrait que le conseiller national Richard Reich, qui est en quelque sorte le Gilbert Coutau alémanique, donc suisse, aurait préféré voir passer, dans quelques années, «sa» candidate favorite au Conseil fédéral, la terrible Vreni Spoerry, municipale à Hor-gen, commune quatre fois plus peuplée et pas moins riche que Zumikon, comme chacun sait. Exit donc Dame Spoerry-Thatcher, comme prévu dans DP il y a plusieurs semaines.

«CONTRE MA CONVICTION PROFONDE...»

Grincements de dents aussi à Lausanne, après la décision de ce bon major Echenard. Lequel a eu cette phrase magnifique pour expliquer son vote déterminant: «Contre ma conviction profonde et avec mon groupe politique, je me prononce pour la réduction du taux d'imposition à 105%.» Tête de Jacques Lienhard, trésorier de la ville, et du syndic Martin, monté en vain au front lui aussi. Lesdits municipaux radicaux, et Michel Pittet, le troisième, absent de la Direction des Services industriels pour plusieurs semaines, ont signé une charmante lettre à leurs conseillers communaux qui ont voté comme un seul homme pour l'abaissement. Voir ci-contre.

Drôle de réprimande avec, ô surprise pour des gens qui ont toujours raison, l'expression d'un doute sur l'appartenance partisane des infidèles.

Pour un parti qui se vante de ne pas connaître le vote bloqué (décidé en groupe par 19 voix à 6), l'unanimité forcée du 2 octobre avait quelque chose de crispé et de grinçant.

Belle journée radicale vraiment que ce 2 octobre. A marquer d'une pierre blanche, en effet... avec pas mal de lézardes.

FAC-SIMILÉ

Radicaux lausannois: scène de ménage

Paul-René Martin, syndic de Lausanne

Jacques Lienhard, Directeur des Finances

Michel Pittet, Directeur des Services industriels

A Mesdames et Messieurs les
Conseillers communaux radicaux
A Monsieur le Président du PRDL

Lausanne, le 4 octobre 1984

Mesdames, Messieurs,

Les représentants radicaux à la Municipalité tiennent à exprimer leur sévère désapprobation à l'égard de l'attitude du groupe radical du Conseil communal lors de la votation sur l'arrêté d'imposition.

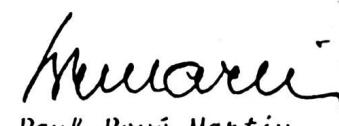
Ce n'est pas le fait qu'une majorité de ce groupe ait été opposée à nos vues qui nous choque, mais le caractère monolithique - nous allions dire totalitaire - du groupe où nous savions qu'il y avait pourtant des avis divergents. Les municipaux radicaux se sont abstenus de toute intervention tendant à influencer l'un ou l'autre. Or, nous savons que des pressions inadmissibles - et inédites dans notre parti - ont été exercées sur certains conseillers communaux pour les contraindre à voter... contre la décision de la Municipalité et du comité du parti radical.

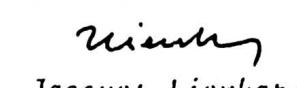
Nous avons vraiment l'impression que vous n'appartenez plus au même parti que nous.

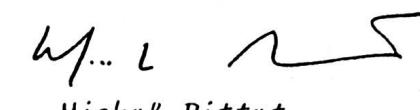
Nous regrettons ces divergences qui nous inquiètent profondément à un an des élections communales.

Nous tenions à vous le dire sans détour.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments bien radicaux.


Paul-René Martin


Jacques Lienhard


Michel Pittet